

UN ADEC, ÇA SERT À QUOI ?

**Sécuriser les parcours professionnels
de vos salariés**

**Réussir vos recrutements en attirant
les profils adaptés à vos besoins**

**Développer les compétences clés
pour votre activité**

**Structurer et renforcer
vos compétences en management**

Développer votre compétitivité

POUR EN SAVOIR PLUS

www.emploi.gouv.fr

www.observatoire-metiers-aerien.fr

www.opcalia.com



Tania LANCLUME

Chargée de mission Emploi-Formation

01.45.26.23.24

tlanclume@fnam.fr

Myriam ALCANDRE

Responsable Emploi-Formation

01.45.26.24.28

malcandre@fnam.fr



Thierry L'AOT

*Responsable Développement Territorial
Dpt Aérien & Services aux Transports*

06.66.76.28.78

thierry.laot@opcalia.com



Un accord au service des entreprises et des salariés



Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

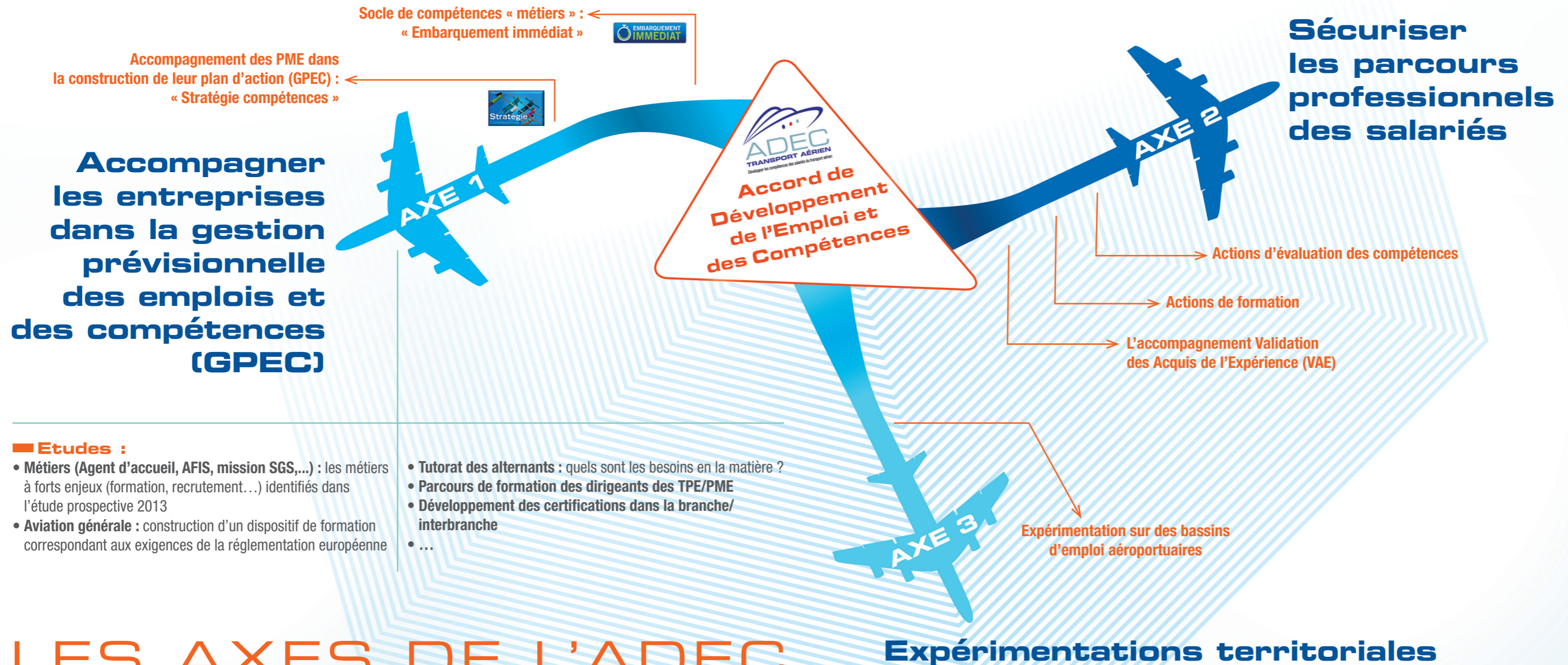
Sécurisation des parcours professionnels

Expérimentations territoriales

Vous êtes chef d'entreprise dans le transport aérien et vous souhaitez développer les compétences de vos salariés ?

L'Etat, les partenaires sociaux* et OPCALIA vous accompagnent dans le cadre d'un Accord de Développement de l'Emploi et des Compétences

* FNAM, SCARA, FGT-CGT, CFTC, FNEMA / CFE-CGC, UFA-FGTE-CFDT, FEETS-FO, UNSA.



LES AXES DE L'ADEC

LES OUTILS DE L'ADEC

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement renforcé pour analyser vos enjeux, pointer vos pratiques et exprimer vos besoins en formation, recrutement, organisation et management ?



Faites vous accompagner par un consultant expert dans le diagnostic et la mise en place de plan d'actions personnalisé grâce au dispositif « Stratégie compétences » : un outil financé à 100% dans le cadre de l'ADEC.

* S'adresse aux entreprises de moins de 300 salariés.

Vous souhaitez que vos salariés et/ou futurs salariés consolident leurs connaissances sur les métiers aéroportuaires ?

Facilitez l'intégration des nouveaux entrants et/ou favorisez une remise à jour des savoirs professionnels de vos salariés grâce au dispositif « Embarquement immédiat ».



* Les licences sont prises en charge dans le cadre de l'ADEC.

Vous souhaitez sécuriser les parcours professionnels de vos salariés en reconversion ou dont le métier évolue ?

3 nouveaux dispositifs financés dans le cadre de l'ADEC :

- Les actions d'évaluation des compétences
- L'accompagnement VAE
- Les licences pour l'utilisation de l'outil « Embarquement immédiat » (compétences de base pour les métiers piste, fret et accueil)

Augmentation du taux de prise en charge pour certaines formations.

Pour plus de précision, appelez vos conseillers formation du département aérien.



Des réunions d'informations régulières seront organisées tout au long de l'ADEC. Consultez les dates dans la rubrique « transport aérien » sur le site OPCALIA.